

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 MAI 2024

DELIBERATION N°CP2024-05/6/42 DOSSIER N°6310	MISE EN ŒUVRE D'UN FONDS DE CONCOURS AU FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE RÉALISATION D'UN SCHÉMA D'INGÉNIERIE D'UN RÉSEAU LORAWAN SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

**OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UN FONDS DE CONCOURS AU
FINANCEMENT
D'UNE ÉTUDE DE RÉALISATION D'UN SCHÉMA D'INGÉNIERIE
D'UN RÉSEAU LoRaWAN SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2024-05/6/42 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide



Approuver la mise en œuvre du fonds de concours relatif au financement d'une étude de réalisation d'un schéma d'ingénierie d'un réseau LoRaWAN.

La participation financière du Département de la Creuse prendrait la forme d'un fonds de concours d'un montant de **16 000 € HT** maximum ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention afférente jointe à la présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires au versement de ce fonds de concours sont inscrits au Budget primitif 2024 du Département, chapitre 204, article 2041782, fonction 57.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Hélène FAIVRE, M. Jean-Luc LEGER, Elus Membres Syndicat Mixte DORSAL

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET